

Modification du r glement sur la s curit  des barrages

Dossier de la r daction de H2o
November 2014

Le minist re du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonce l' diction du R glement modifiant le R glement sur la s curit  des barrages.

En vigueur

depuis le 11 avril 2002, la Loi sur la s curit  des barrages et le R glement sur la s curit  des barrages pr voient, entre autres, les mesures applicables aux barrages   forte contenance. Parmi ces mesures, on trouve l'obligation de faire r aliser une  tude d' valuation de la s curit  par un ing nieur afin de v rifier si le barrage respecte les normes minimales de s curit  et les r gles de l'art. Cette mesure s'applique   tous les barrages de cette cat gorie sans  gard aux risques qu'ils peuvent pr senter pour la s curit  des personnes. Les modifications apport es permettent principalement d'ajuster le contenu des  tudes d' valuation de la s curit  en fonction du risque que peut repr senter un barrage de cat gorie "forte contenance". Les barrages vis s par ces modifications r glementaires sont ceux qui pr sentent peu de risque en cas de rupture, c'est-  dire ceux dont le niveau des cons quences d'une rupture est jug  "faible" ou "minimal". D'autres modifications ont  galement  t  apport es   certaines dispositions relatives aux normes minimales de s curit , aux plans de gestion des eaux retenues et aux activit s de surveillance. Enfin, quelques modifications techniques et de concordance ont  t  faites. Le R glement modifiant le R glement sur la s curit  des barrages permet donc de moduler certaines exigences r glementaires en fonction du risque que peuvent repr senter certains barrages. Il contribuera aussi   r duire le fardeau r glementaire des propri taires de ces derniers, dont certaines municipalit s, r pondant ainsi   l'objectif d'all gement r glementaire que s'est donn  le gouvernement. Le R glement a  galement  t  ajust  pour tenir compte des commentaires re us   la suite de la p riode de publication du projet de r glement   l'automne 2013.

Plus d'informations - Centre d'expertise hydrique du Qu bec

Environnement Qu bec - 04-11-2014